



La commune de Saint-Louis, située au sud de l'Alsace, à la frontière avec la Suisse, compte plus de 20 000 habitants.

5 mai 2025. La préfecture du Haut-Rhin restreint l'usage de l'eau courante dans l'agglomération de Saint-Louis. Les concentrations en polluants éternels relevées sont équivalentes à 3,5 fois les valeurs-limites autorisées. Ces molécules très persistantes dans l'environnement, aussi appelées par leur acronyme PFAS, viennent surtout de l'aéroport de Bâle-Mulhouse, qui a utilisé des mousses anti-incendies composées de ces substances jusqu'en 2017. Sur les 60 000 habitants des neuf communes concernées, 3 000 ne doivent plus boire l'eau du robinet : les nourrissons, les femmes enceintes ou allaitantes et les personnes immunodéprimées.



Des personnes non-inclues dans l'arrêté achètent également de l'eau en bouteille, de peur de tomber malade Photo : Valentine Heitz / Rue89 Strasbourg / cc

En avril et juin 2025, la préfecture du Haut-Rhin a piloté, deux réunions d'un comité de suivi de cette contamination. Il s'agit notamment de décider qui va payer les opérations nécessaires pour filtrer l'eau. L'aéroport de Bâle-Mulhouse peut y négocier sa participation à l'amiable. Contacté, par Rue89 Strasbourg, il assure « *s'engager activement dans la recherche d'une solution et souhaite aider financièrement* ». Mais « *le montant exact n'a pas encore été déterminé* ».

20 millions d'euros à trouver, pour commencer

Véolia, le délégataire en charge de la distribution de l'eau, se prépare à installer des unités mobiles de traitement par charbon actif, pour 6,5 millions d'euros. L'objectif étant de trouver une solution temporaire pour assainir l'eau. Par la suite, de nouvelles stations seront construites pour 13,5 millions d'euros et disponibles en 2027. Soit une somme totale de 20 millions d'euros hors taxes.

Les contribuables devront-ils payer une partie du montant ? C'est la direction que prennent les négociations entre les potentiels financeurs, presque tous publics : l'État, l'agence de l'eau Rhin-Meuse, la Collectivité européenne d'Alsace, la Région Grand Est, l'aéroport, l'agglomération de Saint-Louis... Seule l'agence de l'eau, financée par une redevance collectée auprès des usagers, a déjà acté d'un montant précis avec un maximum de 1,5 million d'euros. « *Elle est pourtant censée faire uniquement de la prévention* », déplore Bruno Wollenschneider, président de l'Association de défense des riverains de l'aéroport de Bâle-Mulhouse (ADRA).

« *Ce n'est pas remis en cause* », déclare Florence Chaffarod, de l'agence de l'eau. Elle indique que l'institution peut soutenir, à titre dérogatoire, des actions de dépollution. Ce qui s'appliquera à Saint-Louis donc, où « *les enjeux sanitaires sont immédiats* » et où « *un effort de solidarité nationale* » est prévu. Mais Bruno Wollenschneider craint fort que les habitants soient particulièrement touchés, avec une augmentation des factures d'eau.

Le surcoût des filtres à charbon

« *Ça ne sera pas le cas en 2025 et ce n'est pas prévu en 2026 pour l'instant* », affirme Thierry Litzler, vice président de l'agglomération de Saint-Louis. Par contre, une « *harmonisation des factures, déjà prévues avant la mise en évidence des PFAS, aura lieu en 2027* », avec des hausses pour au moins une partie des habitants. « *Le fonctionnement des usines de traitement avec les filtres à charbon coûtera 600 000 euros* », relève l'élu local :

« *Nous aimerions inclure les surcoûts de fonctionnement dans les éléments pris en charge par d'autres financeurs, mais ce n'est absolument pas sûr. Nous, l'agglomération de Saint-Louis, comme nos administrés, sommes victimes. Ce n'est pas à nous de payer, nous subissons cette situation.* »

Pollueur-payeur ou pollué-payeur ?

En Europe, le principe de pollueur-payeur impose théoriquement aux acteurs de prendre en charge les coûts liés à leurs pollutions. Cela permet d'éviter que des entreprises ne se sentent en droit de dégrader des ressources sans que cela ait des conséquences pour elles. Et que des citoyens se retrouvent à payer pour des contaminations dont ils ne sont pas responsables.

Ainsi, les associations ADRA, Alsace nature, UFC Que Choisir, AFL 68 et Chambre de consommation du Grand Est ont adressé le 23 juin une lettre au préfet du Haut-Rhin, pour insister sur la nécessité de faire respecter ce principe. Pour les signataires, l'inverse « *créerait un précédent dangereux* », avec le risque « *d'appliquer, partout où cela s'avèrera nécessaire dans le futur, la même règle de "pollué-payeur"* ». Qui plus est au regard des nombreuses contaminations de puits d'eau potable en Alsace, principalement par les pesticides. En France, 4 600 captages d'eau ont été fermés depuis 1980, à cause de la pollution.

« *Le financement des mesures est à rechercher auprès des véritables responsables de cette pollution* », écrivent les associations :

« *Il nous apparaît que, tant la plateforme aéroportuaire que les producteurs des produits, les organes ayant autorisé l'utilisation et plus largement l'ensemble des acteurs qui ont, au cours des années, rendu possible cette pollution des puits captant, doivent aujourd'hui prendre leurs responsabilités dans l'effacement de la source de contamination et dans la recherche de solutions pour permettre aux citoyens du bassin de Saint-Louis de retrouver, au plus vite, une eau potable de qualité.* »

L'impact des pollutions difficile à établir

Alsace Nature, à l'origine de la démarche, tenait à se lier à des représentants de consommateurs. « *Cette problématique environnementale impacte très directement les habitants sur leur consommation, leur facture* », détaille Michèle Grosjean, présidente de l'association écologiste. « *Le consommateur est mis devant le fait accompli* », confirme Béatrice Adam, présidente de UFC Que choisir 68 :

« *Ce qui est scandaleux, c'est que certains PFAS soient toujours autorisés, malgré les analyses scientifiques. On alerte depuis 10 ans sur la détérioration de la qualité de l'eau, et à la fin, ce sont les consommateurs qui subissent.* »

« *En comité de suivi des PFAS dans la nappe phréatique, le préfet dit que tout va bien, que tout est sous contrôle, constate Bruno Wollenschneider. Mais ces pollutions ont peut-être déjà de lourdes conséquences ! De manière générale, on sait que les cancers pédiatriques augmentent en France. On aimerait que les chiffres du registre des cancers du Haut-Rhin soient publiés.* »

D'autres aéroports plus proactifs

« Nous avons strictement respecté les directives », se défend l'aéroport de Bâle-Mulhouse, contacté par Rue89 Strasbourg :

« Nos pompiers ont utilisé des agents moussants contenant des PFAS jusqu'en décembre 2016. L'utilisation de ces mousses certifiées par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) était prescrite par la loi.

Depuis janvier 2017, dès que des émulseurs sans PFAS ont été certifiés par l'OACI, l'aéroport a cessé toute utilisation de mousse contenant des PFAS. [...] Les exercices anti-incendie sont obligatoires et aucun autre moyen n'était disponible avant. »

En réalité, des alternatives existaient, et plusieurs aéroports européens sont passés aux mousses sans PFAS bien avant 2017. « Copenhague depuis 2009, Stockholm Arlanda depuis 2011, Londres depuis 2013, Dublin depuis 2013... », énumère Bruno Wollenschneider, président de l'ADRA. L'Organisation de l'aviation civile internationale donne des standards globaux, mais les aéroports pouvaient demander à mettre en œuvre d'autres solutions. « Et on n'est pas certains que l'aéroport de Bâle-Mulhouse a toujours eu les bonnes pratiques », ajoute le porte parole de l'association de riverains.

Plainte contre X en préparation

De son côté, le conseil d'administration d'Alsace Nature a voté en faveur d'un dépôt de plainte contre X pour pollution d'une ressource en eau potable. « Les négociations se font à l'amiable en ce moment, et vont dans une direction où les victimes payeront, résume Michèle Grosjean. Pour nous, ces faits doivent être étudiés par la justice, afin notamment qu'elle désigne clairement les responsables. Cette étape semble indispensable pour faire appliquer le principe du pollueur-payeur. »

L'agglomération de Saint-Louis a « privilégié la voix du dialogue pour obtenir plus et plus vite », explique Thierry Litzler :

« Partir dans une procédure judiciaire est hasardeux en termes de temps et d'argent, alors que les 20 millions d'euros doivent sortir rapidement. Nous avons trouvé une écoute avec la direction de l'aéroport, qui se dit prête à nous aider financièrement. Si

une action en justice devait s'avérer nécessaire avec le fabricant des mousses, ou l'OACI qui a imposé les tests, nous pourrions en discuter à l'avenir. »

Dans l'immédiat, le producteur des mousses utilisées près de Saint-Louis ne participe pas aux discussions sur le financement des filtres. L'aéroport n'a pas souhaité communiquer son identité à Rue89 Strasbourg. De tels fabricants ont déjà été poursuivis à de nombreuses reprises pour des contaminations de l'environnement. Des pompiers les ayant utilisés ont pu être indemnisés après avoir déclaré des cancers. Le *Guardian* a même établi que 3M, l'une des sociétés qui élabore ces substances, savait qu'elles étaient dangereuses tout en les vendant comme des produits écologiques.



**Retrouvez cet article sur
Rue89 Strasbourg !**

<https://www.rue89strasbourg.com/saint-louis-habitants-payent-pollution-350474>

1 commentaire posté en ligne

Article imprimé par Stéphane GIRAUD
(stephane.giraud@alsacenature.org).

À propos de l'auteur de l'article :



Thibault Vetter

enquête sur le sans-abrisme, le logement, les pollutions et leur impact sur la santé, les dérives sectaires...